

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES AUTEURS	V
SOMMAIRE	IX
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	XIII
PRÉFACE	XXI
CONFÉRENCE INAUGURALE LE PARTENARIAT EUROPE-AFRIQUE	
DANS UN MONDE EN MUTATION	1
I. – <i>Le traité de Rome et la première convention d'application</i>	1
A. – Nature juridique	2
B. – Raisons de cette association	2
1. Raisons politiques	2
2. Raisons économiques	2
C. – Contenu du régime d'association	3
1. Libération des échanges	3
2. Création d'un fonds de développement	3
D. – Bilan de la première convention d'association	3
II. – <i>Les conventions de Yaoundé</i>	4
A. – Position des parties au moment de la négociation	4
1. Le point de vue des États africains. (C'est-à-dire de l'ensemble des Pays et Territoires devenus indépendants)	4
2. Le point de vue des États européens	4
B. – Nature juridique de la (des) Convention(s) de Yaoundé	4
C. – Contenu de la (des) Convention(s) de Yaoundé	5
1. Liberté des échanges commerciaux	5
2. Droit d'établissement et prestation de services	5
3. La coopération financière	6
4. Diversification des secteurs d'intervention	6
III. – <i>Les conventions de Lomé</i>	6
A. – Les différentes conventions de Lomé	7
1. Lomé I	7
2. Lomé II	7
3. Lomé III	7
4. Lomé IV	8
B. – Appréciation des conventions de Lomé	8
IV. – <i>L'accord de Cotonou</i>	9
A. – Quels sont les principaux objectifs de l'accord de Cotonou ?	9
B. – Quels sont les grands axes de l'accord de Cotonou ?	9
1. La coopération au développement	9
2. La coopération commerciale	10

3. La coopération politique	10
V. – <i>Conclusions générales</i>	11
A. – L'industrialisation	11
B. – La formation	11
C. – Une plus grande cohérence dans l'intervention des bailleurs de fonds. . .	12
D. – Une coopération régionale plus développée	12
E. – Une meilleure organisation du groupe ACP de sorte qu'il constitue un acteur indépendant du commerce international	12

I. – PARTENARIAT EURO-AFRICAIN OU POLITIQUE EUROPÉENNE POUR L'AFRIQUE ?

LE DIALOGUE POLITIQUE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AFRIQUE/UNION EUROPÉENNE.	15
I. – <i>Le dialogue politique Afrique/Union européenne, un instrument de construction d'un nouveau partenariat</i>	17
A. – Un dialogue politique constructif	17
1. La vision partagée du partenariat stratégique.	17
2. L'architecture du dialogue politique	18
a) Le Sommet périodique Afrique/Union européenne	19
b) La Troïka ministérielle Union européenne/Afrique	19
c) Le dialogue au niveau des instruments parlementaires et économiques	20
d) Le dialogue aux niveaux national et régional.	20
e) L'implication de la société civile	20
f) La coordination au niveau des Commissions de l'Union européenne et de l'Union africaine	21
g) La coordination au sein des instances internationales	21
B. – Un dialogue déséquilibré.	22
1. Le déséquilibre lié aux insuffisances du cadre institutionnel du dialogue	22
2. Le déséquilibre lié aux insuffisances de l'objet du dialogue	22
II. – <i>Le dialogue politique Afrique/Union européenne, un outil de promotion de l'intégration régionale en Afrique</i>	23
A. – Un facteur d'intégration régionale	23
1. La consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité des États africains	24
2. L'amélioration du respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit dans les États africains	24
B. – Un frein à l'intégration régionale	24
1. Un frein politique	25
2. Un frein économique	25

LES PARLEMENTS RÉGIONAUX, ACTEURS ET FACTEURS D'INTÉGRATION EN AFRIQUE ?	27
I. – <i>La permanence de l'idée d'intégration comme objectif continental</i>	28
A. – La poursuite de l'intégration par les différents types de regroupements d'États	28
B. – L'institution des organes parlementaires dans les regroupements d'États en Afrique comme facteurs d'intégration	29
II. – <i>Les parlements comme acteurs d'intégration dans les regroupements d'États en Afrique</i>	32
A. – Les parlements régionaux sont investis d'une mission de représentation des populations africaines	33
B. – Les parlements régionaux sont investis d'une mission de contribution au processus d'intégration	36
LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DANS LE CADRE DES ACCORDS DE COTONOU.	43
I. – <i>Le débat théorique et méthodologique de la gouvernance régionale en Afrique de l'Ouest</i>	43
A. – Vers une nouvelle coopération entre l'UE et les ACP	43
B. – L'accord de Cotonou, une redéfinition du rôle de l'État africain dans les relations commerciales internationales.	46
C. – La problématique de la société civile dans les APE.	47
II. – <i>L'émergence d'une société civile régionale ou la régionalisation des OSC</i>	50
A. – La plateforme régionale de la société civile de l'Afrique de l'ouest sur l'accord de Cotonou	51
B. – L'initiative collective sous-régionale des OSC	53
III. – <i>L'accord de Cotonou ou la redynamisation des organismes sous-régionaux.</i>	54
A. – Le PAPED, une méthode participative de gouvernance régionale	54
B. – Les efforts d'harmonisation régionale des politiques nationales	56
IV. – <i>L'accord de Cotonou, le mirage de l'intégration ouest-africaine</i>	58
A. – La crise de légitimité des organes participants aux négociations des APE	58
B. – La crise de la participation populaire.	60
C. – La question de la spécialisation	61
ENTRE ASYMÉTRIE CAPACITAIRE ET SYMÉTRIE DE L'IMPUISSANCE. ANALYSE COMPARATIVE DU PROCESSUS D'INTÉGRATION DES CAPACITÉS MILITAIRES EN AFRIQUE (UA) ET EN EUROPE (UE)	67
I. – <i>Le tournant du millénaire et les convergences des agendas sécuritaires africain et européen.</i>	70
II. – <i>L'UE et l'UA : deux espaces politiquement fragmentés et militairement sous influence</i>	72
A. – Des capacités militaires sans projet politique	73
B. – Deux continents sous influence	74

C. – L'addiction à l'aide extérieure fait que tant pour l'Afrique que pour l'Europe, défense commune n'est pas synonyme d'indépendance	75
III. – <i>La commune impuissance de l'UA et de l'UE à mobiliser leurs capacités militaires pour tirer les dividendes politiques et diplomatiques d'actions militaires portant leur signature.</i>	77
LES VALEURS PARTAGÉES DU PARTENARIAT. L'EXEMPLE DE LA PROTECTION DES ENFANTS SOLDATS AFRICAINS	81
I. – <i>L'amélioration significative des mesures préventives</i>	84
II. – <i>Les avancées mitigées du volet curatif.</i>	86
III. – <i>Le bilan contrasté de l'action répressive.</i>	88
LES RELATIONS ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE, PERSPECTIVE HISTORIQUE ET PROMESSES DU FUTUR : UN REGARD CRITIQUE	93
I. – <i>Les conventions de Lomé : l'échec.</i>	95
A. – Des objectifs ambitieux.	95
1. Les trois premières conventions de Lomé (1975-1990)	95
2. La convention de Lomé IV : prélude aux changements	96
a) Les principales dispositions	97
b) Les conditionnalités	97
B. – Des résultats décevants.	99
1. Des objectifs non atteints	99
2. Un échec constaté par l'UE	100
II. – <i>L'impasse de la convention de Cotonou</i>	101
A. – Une ambition nouvelle	101
B. – Un partenariat dans l'impasse : la question des APE.	104
LA DEUXIÈME RÉVISION DE L'ACCORD DE COTONOU :	
QUELLE PLACE POUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE ?	109
I. – <i>Une deuxième révision au confluent d'évolutions traduisant une attention particulière portée aux intégrations régionales.</i>	110
A. – Les ambitions messianiques d'une intégration européenne renforcée par le traité de Lisbonne	111
1. La manifestation d'une nouvelle étape dans un processus d'intégration régionale avancé.	111
2. L'énoncé d'une doctrine de l'action extérieure ancrée sur l'expérience de l'intégration européenne.	113
B. – L'intégration régionale au cœur d'un partenariat euro-africain revisité	116
1. Le partenariat stratégique Afrique/Union européenne : l'intégration continentale en perspective	116
2. Les Accords de partenariat économique (APE) : l'impératif d'intégration régionale à court terme	120
II. – <i>Une deuxième révision de l'accord de Cotonou caractérisée par la place accordée aux organisations régionales</i>	123

A. – Un rehaussement de la place des organisations régionales et de l'Union africaine dans le système de Cotonou révisé.	124
1. La promotion des organisations régionales et de l'Union africaine au rang d'acteurs de la coopération	124
2. L'implication multiforme des organisations régionales et de l'Union africaine dans les domaines de la coopération UE-ACP	126
B. – Des implications pratiques difficiles à évaluer : quelle valeur ajoutée au-delà de l'incantatoire ?	129
1. Les conséquences à court terme : conforter un mouvement plus qu'innover.	129
2. L'ouverture de perspectives pour les futures relations UE-ACP ?	132
II. – ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE, FACTEUR D'INTÉGRATION OU DE DÉSINTÉGRATION ?	
LES APE. L'APPROFONDISSEMENT D'UNE RELATION INÉGALITAIRE ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE	
139	
I. – <i>Le double enseignement de cinquante ans de politique de coopération européenne et de quelques décennies de libre-échange entre les pays du Nord.</i>	
139	
A. – Une relation économique inchangée entre l'Afrique et l'Europe	140
B. – Les enseignements des zones de libre-échange en Europe et en Amérique du Nord	141
C. – Le contexte international : l'OMC et le refus d'une discrimination positive dans l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée	143
D. – Le contexte idéologique : l'occultation des rapports de force	145
E. – Le contexte européen : des difficultés nouvelles dans la mondialisation	148
II. – <i>Compléter et rééquilibrer les accords de partenariat économique en cours de négociation.</i>	
149	
A. – La formation et l'emploi des personnes	149
B. – Le renforcement des administrations nationales et régionales	150
C. – Le financement des infrastructures	150
D. – La construction de filières de production	151
E. – L'affirmation d'une capacité d'exportation.	152
F. – Les migrants, acteurs des relations entre l'Union européenne et les régions africaines	153
LA GOUVERNANCE DES ORGANISATIONS D'INTÉGRATION OUEST AFRICAINES À L'ÉPREUVE DE LA NÉGOCIATION DE L'APE AFRIQUE DE L'OUEST-UNION EUROPÉENNE ET GOUVERNANCE DES ORGANISATIONS D'INTÉGRATION OUEST-AFRICAINES	
157	
Introduction	
158	
I. – <i>Un « leadership » manifeste des organisations communes pour la représentation de la région</i>	
159	
A. – La structure de négociation de l'APE Afrique de l'Ouest	160
1. Les instances conjointes de négociation de l'APE Afrique de l'Ouest.	161
a) Les négociateurs en chef.	161
b) Les Hauts fonctionnaires.	162

c) Le niveau des experts	163
2. Les institutions d'accompagnement et/ou de suivi du processus de la négociation	164
a) Les institutions conjointes d'accompagnement	164
b) Les institutions unilatérales	166
B. – La prépondérance des institutions régionales ouest-africaines dans la conduite des négociations de l'APE	168
1. Le « leadership » statutaire des organisations dans la configuration des instances de négociation	168
2. Le « leadership » factuel dans la conduite des négociations	169
II. – <i>Un « leadership » inefficace dans la quête d'une cohésion régionale</i>	172
A. – La faillite du dispositif de représentation mis en place	172
1. Sur le plan théorique : la non optimisation du levier régional	172
2. Sur le plan pratique : la dislocation du groupe	176
B. – Quel scénario pour l'Afrique de l'Ouest dans les négociations internationales ?	177
1. Au niveau de l'UEMOA	178
2. Au niveau de la CEDEAO	180
3. Au niveau de la région Afrique de l'Ouest (CEDEAO + Mauritanie)	182
L'IMPACT DE L'ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE SUR LA DYNAMIQUE DE L'INTÉGRATION EN AFRIQUE CEMAC	
	187
I. – <i>La CEMAC une région économique verticalement intégrée à l'économie mondiale</i>	189
A. – Des économies nationales dominées par le pétrole	189
B. – L'intégration verticale au marché international	190
II. – <i>La rente pétrolière une ressource indispensable au développement économique et au processus de régionalisation</i>	192
III. – <i>Un usage contestable de la rente pétrolière renforçant l'extraversion économique des États de la sous-région</i>	193
A. – Le renforcement de l'extraversion économique par les politiques agricoles	193
B. – L'urbanisation et la dépendance par la demande	194
IV. – <i>La CEMAC un espace fragmenté</i>	196
A. – Des réseaux de transport mal articulés	196
B. – La fragmentation économique	199
1. Les entraves à la libre circulation des biens	199
2. Les contraintes à la libre circulation des personnes	201
V. – <i>Enjeux et perspectives de la régionalisation économique en CEMAC</i>	202
A. – La régionalisation un impératif mondial	202
B. – Les avantages attendus de l'intégration économique	202
C. – L'intégration en marche : quatre exemples de coopération intra-régionale	204
D. – Les défis à relever pour une intégration effective	205

ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE CEDEAO-UE : ENJEUX ET PERSPECTIVES	
POUR LES PAYS OUEST-AFRICAINS	209
I. – <i>Intégration régionale</i>	212
Produits sensibles	213
II. – <i>Intégration au commerce internationale</i>	215
A. – Implications des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS)	216
B. – Implications des Règles d'origine (RO)	219
III. – <i>Conclusion et recommandations</i>	223
LES CLAUSES DE RENDEZ-VOUS SUR L'INVESTISSEMENT DANS LES APE INTÉRIMAIRES :	
OPPORTUNITÉ OU MENACE POUR UN RÉGIME JURIDIQUE HARMONISÉ DE TRAITEMENT	
DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN AFRIQUE DE L'OUEST ?	227
I. – <i>Le régime juridique international applicable aux investissements</i>	
<i>étrangers : un réseau dense et complexe de traités bilatéraux</i>	
<i>d'investissements</i>	229
A. – Les traités bilatéraux d'investissement conclus entre les pays membres	
de l'Union européenne et la CEDEAO	231
B. – Vers la négociation d'un chapitre sur l'investissement	
dans un futur APE régional complet ?	234
II. – <i>La libéralisation de l'admission des investissements étrangers :</i>	
<i>nouvel enjeu des accords relatifs à l'investissement</i>	237
A. – L'approche classique : le contrôle de l'admission de l'investissement . . .	238
B. – L'approche récente : la clause de pré-admission	239
III. – <i>Les risques liés à une libéralisation prématurée de l'admission</i>	
<i>des investissements étrangers européens dans l'espace CEDEAO</i>	241
IV. – <i>L'opportunité d'une négociation limitée aux règles de traitement</i>	
<i>et de protection post-admission des investissements</i>	245
ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ENTRE L'UE ET LA CEDEAO :	
IMPACT DE LA 5 ^E BANDE SUR LA PROTECTION DE L'AGRICULTURE	
ET DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST	251
I. – <i>Introduction générale</i>	252
II. – <i>Commerce extérieur CEDEAO-UE</i>	254
A. – Evolution du solde commercial entre la CEDEAO et l'UE	257
B. – Les principaux produits échangés et leur poids dans l'économie	
de la sous-région	257
III. – <i>La nécessité de la création de la 5^e bande</i>	259
A. – La 5 ^e bande comme instrument de politique commerciale	260
IV. – <i>La revue de littérature</i>	261
V. – <i>Méthodologie et source des données</i>	263
VI. – <i>Résultats et discussions</i>	264
A. – Simulation d'une libéralisation totale des importations	
en provenance de l'UE	264
B. – Conséquence de la libéralisation entre la CEDEAO et l'UE	265
C. – Conséquence de la libéralisation entre les différents pays	
de la CEDEAO	266

D. – Simulation sur un taux d'imposition de 35 % sur les produits sensibles en provenance de l'UE	268
ANNEXES	275

III. – QUEL APE POUR QUELLE INTÉGRATION ?

ÉTAT DES NÉGOCIATIONS DE L'APE : RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST ET UNION EUROPÉENNE	293
I. – <i>L'État des lieux des négociations entre les deux parties</i>	295
A. – Le projet de texte de l'accord	295
B. – L'offre d'accès au marché des marchandises	297
C. – Les négociations sur les règles d'origine	297
D. – Le Commerce des services	298
E. – La dimension développement de l'APE	298
II. – <i>La formulation du Programme de l'APE pour le développement (PAPED)</i>	298
A. – Formulation du PAPED et de ses plans opérationnels	299
B. – La prise en compte du PAPED dans le texte de l'accord	299
C. – Le financement du PAPED	300
III. – <i>État de réalisation des autres chantiers en lien avec l'APE</i>	301
A. – La mise en place du TEC-CEDEAO	301
B. – La détermination de l'impact fiscal de l'APE sur les économies de la région à partir d'un Modèle d'équilibre général calculable (MEGC)	301
IV. – <i>Perspectives pour la région et pour l'UEMOA</i>	302
LES INCERTITUDES ENTOURANT LA CONCLUSION D'APE RÉGIONAUX COMPLETS EN AFRIQUE	307
I. – <i>État des lieux relatif à la conclusion et à la procédure d'approbation des accords de partenariat économique euro-ACP</i>	307
II. – <i>Les facteurs de blocage des négociations sur les APE régionaux</i>	311
A. – La remise en cause de certains acquis des accords intérimaires de 2007	312
1. Les controverses relatives à la clause de la nation la plus favorisée dans les APE	313
2. La marge de négociation limitée de l'Union européenne sur la question des taxes à l'exportation	317
B. – Le problème de la participation des pays ACP moins avancés aux APE	318
C. – L'aggravation de l'érosion des préférences tarifaires offertes par l'UE aux pays ACP	319
III. – <i>Les effets indésirables inhérents à la méthodologie et au risque de blocage des négociations sur les APE régionaux</i>	321
A. – Le risque de balkanisation des régimes commerciaux au sein des intégrations régionales africaines	321

B. – L'entrée en vigueur indûment différée des accords intérimaires par les États ACP.	322
C. – L'hypothétique activation de certaines « clauses de rendez-vous » des APE régionaux	324
LA DIMENSION COMMERCIALE DES APE : QUELLE STRATÉGIE POUR LE RÉGIONALISME OUEST-AFRICAIN ?	327
I. – <i>La dimension libre échangiste des APE et l'intégration régionale ouest-africaine : le libre-échange tuera-t-il le libre-échange ?</i>	333
A. – Le TEC ouest-africain et l'APE régional : le tendon d'Achille de l'intégration régionale ?	333
1. La fiscalité de porte et la protection de la production régionale	334
2. La question de la transition fiscale : la fiscalité intérieure en berne	335
B. – Les APE et le « marché intérieur » ouest-africain : zones de turbulence à prévoir	337
1. Les APE et la libre circulation des marchandises ouest-africaines : quand le marché commande de consommer européen	338
2. Les APE et la libéralisation des facteurs de production	341
II. – <i>Quel APE pour l'intégration ouest-africaine ?</i>	346
A. – Les APE ne doivent pas être des « OMC plus »	347
1. L'imprécision des règles de l'OMC quant aux seuils de libéralisation	347
a) <i>L'imprécision de la notion de « l'essentiel des échanges commerciaux »</i>	348
b) <i>L'imprécision de la notion de « délai raisonnable »</i>	348
2. Une précision sur la Clause de la NPF dans les APE	349
B. – Les APE et les priorités de l'intégration ouest-africaine : comment éviter le « vous nagez ou vous coulez »	352
1. Les conditions du renforcement de l'intégration ouest-africaine par les APE	353
2. Les conditions d'une protection efficiente de la production ouest-africaine	353
LES SYSTÈMES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DANS LE CADRE DES APE : QUELLES IMPLICATIONS POUR LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES AFRICAINES ?	361
I. – <i>Les systèmes de règlement des différends des APE</i>	366
A. – Un système inspiré de l'OMC	367
1. Sur le plan de la procédure	368
a) La phase diplomatique	368
b) La phase judiciaire	369
2. L'exécution des décisions	370
3. Une question non résolue : les rapports avec le système de règlement des différends de l'OMC	372
B. – Une offre européenne	375
1. La pratique récente européenne	375
2. La non-réflexion dans les APE des propositions africaines dans le cadre de la réforme du SRD de l'OMC	378
II. – <i>Les implications pour les CER</i>	382
A. – Le problème de la cohérence des acteurs	383

1. Quelle cohérence européenne ?	383
2. Quelle cohérence au niveau africain ?	388
B. – La mise en œuvre des mécanismes de règlement des différends	391
PARTENARIAT EUROPE/AFRIQUE À L'ÉPREUVE DE LA GLOBALISATION :	
CLEFS DU DIVORCE ET DÉFIS D'ÉMANCIPATION POUR LE MULTILATÉRALISME.	395
I. – <i>La globalisation souligne le rôle de l'Union européenne comme l'une des trois chevilles ouvrières du multilatéralisme.</i>	396
II. – <i>La globalisation met en lumière l'échec de la coopération euro-africaine et définit le second terme du divorce Europe/Afrique</i>	397
III. – <i>La globalisation ouvre l'Afrique à la dynamique des États émergents (Chine, Brésil, Inde) et détermine les termes de l'émancipation du tutorat européen</i>	398
A. – L'émancipation de l'Afrique trouve sa vertu dans le multilatéralisme à l'échelle mondiale et non à l'échelle régionale	399
B. – Les APE et le défi de l'industrialisation de l'Afrique	401
1. État des lieux des APE.	401
2. Concordance et dissemblance des APE avec l'industrialisation de l'Afrique	402
IV. – CONCLUSIONS	
RAPPORT DE SYNTHÈSE.	407
I. – <i>Partenariat euro-africain ou politique européenne pour l'Afrique ?</i> ...	410
II. – <i>APE, facteur d'intégration ou de désintégration ?</i>	411
III. – <i>Quel APE pour quelle intégration ?</i>	412
INDEX JURISPRUDENTIEL.	415
TABLE DES MATIÈRES	417